Le Code de conduite

Building the future together

oilinvest

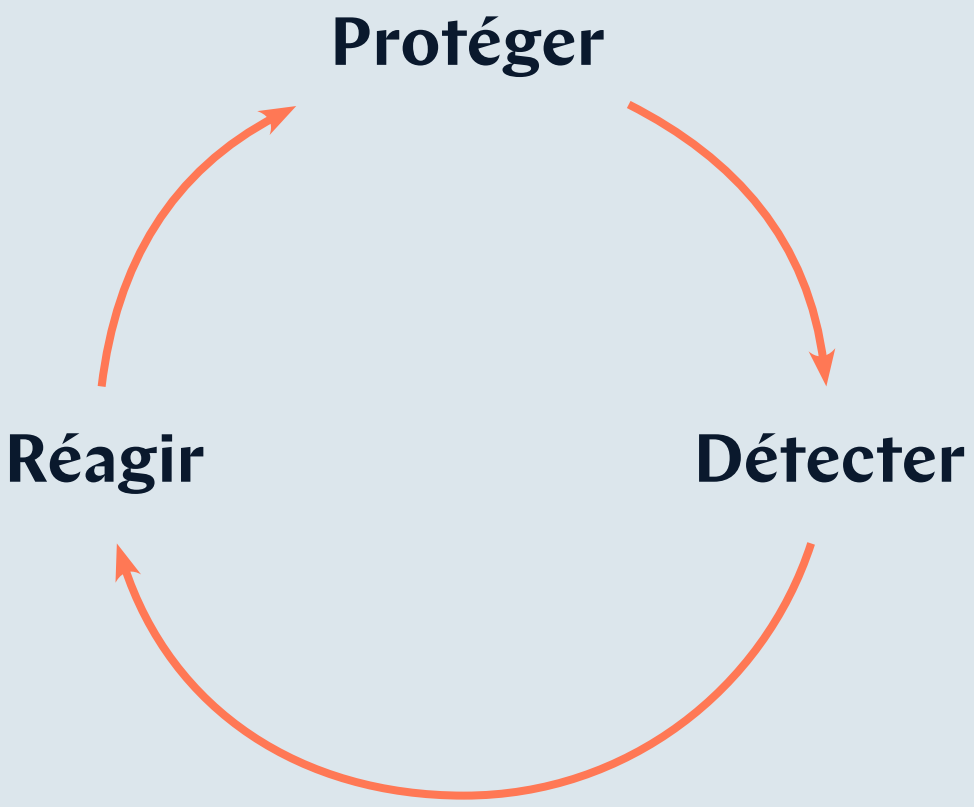
Protéger
Détecter
Réagir

Table des matières

5 Message du Conseil d'administration d'Oilinvest
7 Introduction

8 A. Protéger Oilinvest

9 B. Valeurs centrales d'Oilinvest
9 I. Honnêteté et intégrité
10 II. Conformité et responsabilité
10 III. Respect

11 C. Les risques auxquels Oilinvest est confronté
12 I. Faire affaire
12 1. Sanctions commerciales et pratiques en matière de commerce international
13 2. Loi sur la concurrence et loi antitrust
15 3. Corruption
17 4. Conflits d'intérêts
18 5. Blanchiment d'argent

20 II. Personnel d'Oilinvest
20 1. Santé, hygiène, sécurité et environnement (SHSE)
21 2. Égalité des chances
22 3. Droit du travail et lois sur l'immigration
22 4. Substances contrôlées, stupéfiants et alcool
23 5. Violence et harcèlement

24 III. Responsabilité sociale
24 1. Parrainage social et donations
24 2. Responsabilité sociale d'entreprise

25 IV. Actifs et biens d'Oilinvest
25 1. Actifs et biens
25 2. Gestion des dossiers
26 3. Spécifications des produits

28 V. Gestion des données et de l'information
28 1. Protection et confidentialité des données
29 2. Usage personnel des outils informatiques
30 3. Informations

32 F. Mise en œuvre du Code
32 I. L'équipe de conformité d'Oilinvest
33 II. Le Code dans la vie de tous les jours
34 III. Mesures disciplinaires
34 IV. Signature et accusé de réception

Message du Conseil d'administration d'Oilinvest

Chers collègues,

L'un des facteurs de succès cruciaux pour Oilinvest (et ses sociétés affiliées) est la confiance que les personnes ont en notre capacité à mener notre activité de manière fiable, efficace et conforme aux obligations juridiques et éthiques, partout où nous nous trouvons. La confiance que nos actionnaires nous accordent est basée sur une réputation qui est cultivée depuis de nombreuses années par la direction et les employés d'Oilinvest, et que nous devons en permanence nous efforcer de développer et de protéger dans nos comportements individuels et collectifs et par notre conduite professionnelle.

Nous tous, dirigeants comme employés, avons le devoir de protéger la réputation d'Oilinvest. C'est avec cet objectif à l'esprit que le Code de conduite d'Oilinvest a été conçu, en tant qu'ensemble de directives et de normes pour la gestion et la conduite de nos activités quotidiennes. Ses principes fondamentaux sont qu'aucune transaction commerciale ne vaut la peine de compromettre la réputation d'Oilinvest.

Le Code de conduite d'Oilinvest est basé sur trois valeurs centrales et traditions de long terme du Groupe que nous partageons où que nous nous trouvions et quoi que nous fassions. Ces valeurs centrales sont les suivantes :

- Honnêteté et intégrité,
- Conformité et responsabilité,
- Respect.

Ces valeurs centrales sont développées et expliquées dans le Code de conduite d'Oilinvest. En adoptant ces valeurs centrales et en appliquant le bon sens élémentaire, nous parviendrons sans aucun doute à protéger la réputation du Groupe et à veiller à ce qu'Oilinvest demeure un Groupe dont nous pouvons tous être fiers. Nous devons cependant tous nous rappeler que le Code de conduite d'Oilinvest complète mais ne remplace pas les politiques existantes des affiliés du Groupe.

Toute atteinte au Code de conduite d'Oilinvest peut avoir des conséquences graves pour les employés fautifs comme pour les sociétés affiliées. Les transgressions peuvent également entraîner un préjudice considérable en termes de réputation pour Oilinvest dans son ensemble.

Nous vous demandons donc à tous, dirigeants, managers et membres du personnel, de lire le document et d'en respecter les politiques, principes et directives. Si vous avez des doutes ou des questions au sujet de la manière dont ce Code de conduite s'applique à votre emploi, veuillez les poser à vos supérieurs hiérarchiques, aux dirigeants locaux ou à l'équipe de conformité d'Oilinvest dont les coordonnées sont indiquées dans ce document.

Les actionnaires et dirigeants d'Oilinvest s'engagent à maintenir la réputation du Groupe et à en respecter les valeurs centrales. Je vous demande à tous de vous joindre à nous et de partager et respecter notre engagement.

Cordialement,

Conseil d'administration du Groupe Oilinvest

Introduction

Ce Code de conduite d'Oilinvest (le « Code ») est contraignant pour Oilinvest (Netherlands) B.V. et toutes les entités détenues entièrement ou majoritairement, ou contrôlées, directement ou indirectement, par Oilinvest (Netherlands) B.V. (conjointement ou solidairement dénommées le « Groupe »/« Oilinvest »/ « Tamoil »/ la « Société ») et est applicable à tous les membres du Conseil, cadres, dirigeants et employés ou autres membres du personnel au sein du Groupe. Le personnel d'Oilinvest doit respecter les valeurs centrales et les règles déterminées ici.

En tant que société internationale active dans le secteur pétrolier aval, Oilinvest est confrontée au quotidien à des situations juridiques, commerciales et règlementaires complexes. Ses opérations et activités commerciales peuvent donner lieu à de nombreux risques pour le personnel d'Oilinvest et pour Oilinvest même. Ces risques peuvent compromettre la réalisation des objectifs d'Oilinvest, les lieux de travail et la réputation d'Oilinvest. Nous avons tous le devoir de protéger la réputation d'Oilinvest car le succès d'Oilinvest y est étroitement associé. Oilinvest s'engage à promouvoir la sensibilisation à ce Code au sein de son personnel.

Oilinvest vérifie avec soin la conformité à ce Code en fournissant des informations et des outils de prévention et de contrôle adaptés, en garantissant la transparence dans toutes les transactions et les comportements et en prenant les éventuelles mesures correctives nécessaires.

Oilinvest demeure profondément engagé à tout moment à respecter l'ensemble des lois applicables dans tout le spectre de ses activités sur tous les territoires.

Si ce Code est en contradiction ou en conflit avec les dispositions obligatoires des lois, réglementations ou codes nationaux, ce sont les dispositions obligatoires des lois, réglementations ou codes nationaux qui doivent prévaloir.

A Protéger Oilinvest

Afin de mettre ce Code en pratique :

- Lisez l'intégralité du Code.
- Posez des questions si vous avez des doutes quant à une décision commerciale, une transaction proposée, un paiement ou toute autre opération.
- N'hésitez pas à faire des suggestions d'amélioration de ce Code.
- Si vous avez une raison de croire qu'une infraction à ce Code est susceptible d'avoir eu lieu, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité.
- Respectez les règles. Pour assurer la pérennité de notre succès commercial, il est crucial que vous respectiez les lois et agissiez conformément à nos normes éthiques.
- Protégez Oilinvest contre les risques et veillez à sa réputation.

Votre interlocuteur pour toutes questions, demandes et signalements est votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité.

B Valeurs centrales d'Oilinvest

Oilinvest s'engage à respecter les valeurs centrales décrites ci-dessous.

I. Honnêteté et intégrité

- Nous nous conduisons et nous menons notre activité dans le respect de normes éthiques et juridiques exigeantes : Nous agissons avec honnêteté et un degré élevé d'intégrité.
- Nous respectons les lois et la règlementation applicables au niveau national et international ainsi que ce Code. Nous refusons la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles ainsi que toute autre activité répréhensible. Aucune infraction ne sera tolérée et Oilinvest prendra toutes les mesures nécessaires pour y remédier.
- Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour empêcher le blanchiment d'argent.
- Nous devons éviter les situations dans lesquelles les intérêts individuels diffèrent de ceux du Groupe ou de ceux de nos partenaires commerciaux.

II. Conformité et responsabilité

- Nous menons notre activité conformément aux lois et à la réglementation qui protègent l'environnement et les ressources naturelles.
- Nous nous engageons à protéger la santé et à respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Nous considérons que la santé et la sécurité au travail sont aussi importantes que la fabrication de produits sûrs et de qualité.
- Nous utilisons nos systèmes informatiques de manière responsable et sûre. Nous respectons et protégeons la confidentialité des données de nos employés, partenaires commerciaux et autres personnes.
- Nous respectons le droit du travail et les lois sur l'immigration en vigueur et nous ne tolérons ni ne permettons jamais le travail des enfants ou toute forme de travail forcé.
- Nous rejetons tout type d'emploi illégal.
- Nous sommes sensibles au principe de responsabilité sociale des entreprises. Nous prenons en compte les questions économiques, sociales et environnementales.

III. Respect

- Au cœur de nos transactions commerciales, nous traitons nos collègues, nos clients et nos partenaires commerciaux de manière respectueuse. Nous respectons les droits de l'homme reconnus au niveau international.
- Nous respectons l'égalité des chances. Nous ne tolérons aucune discrimination illégale chez Oilinvest.
- Chez Oilinvest, nous maintenons un environnement de travail transparent et honnête. La communication ouverte et transparente avec tous nos employés joue un rôle important dans notre activité.

C Les risques auxquels Oilinvest est confronté

Il est essentiel d'agir avec honnêteté, intégrité, conformité, responsabilité et respect car :

- La conformité est un engagement en faveur de la légalité. Nous nous engageons à respecter les lois des pays dans lesquels nous sommes présents. Si nous ne respectons pas les dispositions légales, nous nous exposons à des enquêtes pénales, de lourdes amendes, des sanctions et des demandes d'indemnisation ;
- La conformité contribue à la pérennité de notre succès commercial. Elle renforce la confiance chez nos employés et nos clients quant à notre respect des lois et de la réglementation ; et
- la conformité nous protège contre les dommages. Nous entendons protéger Oilinvest contre les risques et maintenir sa réputation. Les transgressions peuvent entraîner des dommages considérables en termes de réputation et la révocation des licences octroyées par les autorités publiques.

Les chapitres suivants contiennent une description des engagements et des attentes d'Oilinvest dans les domaines les plus importants ainsi que des principes et des responsabilités qui entourent la manière d'exercer et de vivre les valeurs centrales d'Oilinvest dans les activités quotidiennes, afin d'atténuer les risques pour Oilinvest.

I. Faire affaire

Oilinvest s'engage à être une entreprise libre, équitable et éthique. Partout où Oilinvest est présent, Oilinvest doit respecter les habitudes et pratiques d'affaires, les lois et la règlementation propres à chaque pays. Le non-respect de ces lois et réglementations peut entraîner des dommages importants pour l'activité d'Oilinvest et exposer l'entreprise et son personnel à des poursuites pénales.

1. Sanctions commerciales et pratiques en matière de commerce international

Oilinvest respecte les lois des pays dans lesquels l'entreprise est présente, particulièrement en ce qui concerne le contrôle international des exportations et importations, la réglementation douanière, les sanctions économiques et les taxes.

Oilinvest ne mène aucune activité impliquant des personnes physiques ou morales qui figurent dans une liste de sanctions en vigueur (par exemple émise par les Nations Unies, l'Union européenne ou la Suisse). Dans toute transaction, nous respecterons les sanctions émises par les autorités publiques dans le pays en question, et nous ne mènerons aucune activité impliquant des personnes physiques ou morales désignées par lesdites autorités publiques.

VOTRE RÔLE

- Respecter les directives et politiques internes applicables en matière de sanctions commerciales.
- Veiller à la réalisation des vérifications concernant vos contreparties.
- Savoir que votre transaction peut nécessiter l'approbation d'une ou plusieurs autorités publiques.
- Faire affaire avec des partenaires connus et de bonne réputation.
- Demander à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité si vous avez des doutes quant à l'application de sanctions commerciales, ou lui parler des conflits potentiels.

2. Loi sur la concurrence et loi antitrust

Les lois sur la concurrence et loi antitrust visent à garantir la protection de la libre concurrence entre sociétés indépendantes. Ces règles interdisent donc les comportements qui réduisent l'intensité de la concurrence, qui limitent le commerce ou restreignent la liberté d'action d'autres sociétés commerciales. Ces règles s'appliquent à tous les niveaux de l'activité. Elles combattent les pratiques illicites telles que la fixation des prix, les complots de partage de marchés ou de truquage des offres, ou les comportements visant à obtenir ou maintenir un monopole.

Les atteintes aux lois sur la concurrence et aux lois antitrust peuvent avoir des conséquences graves pour toutes les personnes concernées et pour l'activité mondiale d'Oilinvest. Les conséquences possibles sont de lourdes amendes pour Oilinvest (pouvant atteindre 10 % du chiffre d'affaires mondial annuel d'Oilinvest), de lourdes amendes (et dans certains pays des peines de prison) pour les personnes impliquées dans ces infractions, de lourdes obligations de dédommagement, l'annulation de contrats, et un préjudice considérable en termes de réputation. Les différents risques qui résultent des atteintes aux lois sur la concurrence et lois antitrust constituent donc un risque majeur pour Oilinvest.

L'ensemble du personnel d'Oilinvest, y compris les employés, les membres du Conseil d'administration, les cadres, les dirigeants et autres sont tenus de respecter les lois sur la concurrence les lois antitrust.

VOTRE RÔLE

- Respecter les directives et politiques internes applicables en matière de conformité aux lois sur la concurrence.
- Ne pas enfreindre les lois sur la concurrence et les lois antitrust.
- Être particulièrement vigilant dans toutes les relations avec les concurrents.
- Garantir la stricte confidentialité des informations sensibles d'Oilinvest.
- Contacter votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité en présence de situations peu claires.
- Informer votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité au sujet de toute pratique potentiellement anticoncurrentielle.

3. Corruption

La corruption est le détournement d'une fonction publique ou privée pour obtenir un avantage personnel. Elle désigne généralement l'obtention, ou la tentative d'obtenir, un bénéfice personnel ou un avantage commercial par des moyens illégitimes ou illicites.

La corruption entrave les activités commerciales légales, fausse la concurrence et peut détruire la réputation d'une société. Oilinvest ne tolère aucune forme de corruption par son personnel ou par toute partie avec laquelle Oilinvest fait affaire, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

La corruption est l'action de :

- proposer, promettre, donner, payer ou autoriser quelqu'un à donner ou payer toute chose de valeur, notamment un avantage matériel, financier ou autre à un fonctionnaire ou à une personne relevant du secteur privé (corruption active) ou
- accepter ou autoriser quelqu'un à accepter la demande ou la sollicitation par un fonctionnaire ou une personne relevant du secteur privé de toute chose de valeur, notamment un avantage matériel, financier ou autre (corruption passive),

lorsque l'intention est

- d'inciter un fonctionnaire ou une partie privée à exercer de manière illégitime une fonction de nature publique ou une activité liée à un marché, ou de récompenser cette personne pour l'exercice indu d'une telle fonction ou activité ;
- d'influencer une action (ou omission) officielle par un fonctionnaire ou toute décision en violation d'une fonction officielle ;
- d'obtenir ou de garantir un avantage inapproprié dans la conduite de l'activité ; ou
- d'enfreindre la législation en vigueur.

Le personnel d'Oilinvest et ses représentants doivent respecter le présent Code ainsi que les règles et la réglementation en vigueur afin de parvenir à empêcher, détecter et enquêter sur toute forme de corruption.

La corruption d'un fonctionnaire dans un pays est strictement contraire à la politique d'Oilinvest. L'offre de toute chose de valeur, particulièrement les cadeaux et marques d'hospitalité, à des fonctionnaires, nécessite l'autorisation de votre supérieur hiérarchique ou du responsable local de la conformité.

En outre, Oilinvest ne tolère pas que les cadeaux et marques d'hospitalité influencent les décisions commerciales ou créent l'apparence d'une influence. Pour cette raison, il est interdit d'accorder ou d'accepter, directement ou par l'intermédiaire de quelqu'un qui agit pour notre compte, des cadeaux de valeur élevée, des cadeaux en espèces et des avantages financiers.

Néanmoins, Oilinvest reconnaît que l'acceptation ou l'offre occasionnelle de cadeaux et marques d'hospitalité de valeur modique peut constituer une contribution légitime à de bonnes relations commerciales. Pour cette raison, les cadeaux et marques normales d'hospitalité ne sont acceptés que si leur fréquence et leur valeur sont raisonnables et ne dépassent pas les limites fixées par la Société.

Les cadeaux et marques d'hospitalités non acceptables sont notamment :

- les paiements en espèces ou équivalents (tels que les bons cadeaux ou bons d'achat),
- les services personnels,
- les prêts,
- les cadeaux ou marques d'hospitalité de nature inappropriée ou dans des lieux inappropriés,
- les cadeaux ou invitations pendant les périodes correspondant à la prise de décisions commerciales importantes, par exemple les processus de passation de marchés,
- les cadeaux, marques d'hospitalité ou événements dont la valeur ou la durée dépasse les limites fixées dans les directives et politiques anticorruption internes en vigueur.

En cas de doute, contactez votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité.

VOTRE RÔLE

- Respecter les directives et politiques internes en vigueur en matière de lutte contre la corruption.
- Ne pas mettre la réputation d'Oilinvest ou la vôtre en danger.
- Faire en sorte que les partenaires commerciaux aient connaissances des directives et politiques internes en vigueur en ce qui concerne le don et la réception de cadeaux et de marques d'hospitalité au début de chaque nouvelle relation commerciale.
- Divulguer à l'avance (si possible, ou le plus tôt possible ultérieurement) tout cadeau et invitation que vous proposez, acceptez ou refusez à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité,
- Informer votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité dès lors que vous suspectez des faits de corruption chez Oilinvest ou chez un tiers avec lequel Oilinvest fait affaire.
- Informer votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité au sujet de toute pratique potentiellement non conforme. Veuillez poser des questions si vous avez des doutes quant à la manière de traiter correctement les invitations ou cadeaux, etc.

4. Conflits d'intérêts

Les décisions commerciales doivent être prises sans conflit d'intérêts avec objectivité, impartialité et loyauté à l'égard d'Oilinvest. Un conflit d'intérêts peut avoir lieu lorsque les relations personnelles de quelqu'un, ses activités sociales, financières ou politiques, ou bien sa participation ou ses intérêts dans d'autres entreprises influencent ou peuvent sembler influencer ses décisions professionnelles. Les décisions professionnelles ne doivent pas être influencées par des considérations personnelles ou privées.

Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans les directives et politiques internes en vigueur en matière de conflit d'intérêts.

Oilinvest prend les mesures nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts indus.

En conséquence, les employés d'Oilinvest doivent :

- éviter les situations qui peuvent entraîner des conflits d'intérêts.
- Agir de manière professionnelle et impartiale dans les transactions et les relations commerciales avec les fournisseurs et sous-traitants.
- Se retirer des processus de décision susceptibles de créer, ou de sembler créer, un conflit d'intérêts.
- Signaler à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité tout conflit potentiel ou avéré entre vos intérêts personnels et ceux d'Oilinvest.

5. Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel le produit d'un délit est transformé en argent ou autre actif d'apparence légitime. La définition du blanchiment d'argent couvre également l'utilisation de fonds légitimes pour soutenir des activités répréhensibles, y compris le financement du terrorisme. Oilinvest respecte les lois, les règles et la réglementation nationales et internationales afin de parvenir à prévenir, détecter et enquêter sur les activités frauduleuses de blanchiment.

Oilinvest prend les précautions nécessaires pour faire en sorte qu'Oilinvest et son personnel ne soient pas détournés en vue d'activités de blanchiment d'argent. Avant de conclure des relations commerciales ou de signer un contrat avec un partenaire externe, les employés d'Oilinvest doivent mener les vérifications appropriées en ce qui concerne les vérifications préalables de l'identité, de l'intégrité et de la réputation de la contrepartie.

VOTRE RÔLE

- Suivre les directives et la politique internes en vigueur contre le blanchiment d'argent
- Mener l'instruction et les contrôles appropriés en ce qui concerne les clients, et vérifier l'identité et l'intégrité des contreparties.
- Contrôler les signes d'avertissement de blanchiment d'argent et autres actions inhabituelles d'un tiers avec lequel vous traitez, qui rendent une transaction suspecte.
- Demandez conseil à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité si vous avez des doutes quant au paiement demandé, ou si vous détectez des circonstances suspectes et des incidents de blanchiment d'argent.

II. Personnel d'Oilinvest

Le personnel d'Oilinvest est son actif le plus important, et la priorité d'Oilinvest est donc de le protéger. Le personnel doit être traité de manière équitable, juste et respectueuse. La discrimination et le harcèlement ne sont pas acceptables.

Oilinvest s'engage à développer les capacités et les compétences de son personnel en veillant à sa santé et à sa dignité au plan physique et mental. Les pressions inappropriées sont interdites, tandis que les conditions de travail appropriées, qui promeuvent le développement de la personnalité et du professionnalisme, sont encouragées.

1. Santé, hygiène, sécurité et environnement (SHSE)

Oilinvest doit garantir la sécurité des technologies et veiller à un environnement de travail sûr dans des conditions de travail saines.

Oilinvest identifie et évalue la santé et les autres risques spécifiques relatifs à ses opérations sur le lieu de travail, qui peuvent potentiellement affecter son personnel, ses partenaires commerciaux ou d'autres personnes.

Oilinvest travaille dur pour atténuer l'impact sur l'environnement en réduisant les déchets, les émissions et les déversements ainsi qu'en fabriquant des produits sûrs et de qualité supérieure, et met en œuvre des systèmes et processus appropriés pour prévenir les incidents néfastes pour l'environnement.

VOTRE RÔLE

- Observer les lois et la réglementation qui régissent la protection au travail et la sécurité environnementale.
- Toujours respecter les manuels, politiques ou procédures internes en matière de santé ou de sécurité.

- Agir avec vigilance afin que personne ne soit mis en danger.
- Se comporter de manière responsable pour éviter les situations qui compromettent la sécurité. Ne pas effectuer d'activités pour lesquelles vous n'avez pas les compétences ou la formation nécessaires.

Contactez votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité à chaque fois que vous remarquez quelque chose qui menace la sécurité sur le lieu de travail.

2. Égalité des chances

Oilinvest représente la diversité, la tolérance et l'égalité des chances. Oilinvest est convaincu de la nécessité de donner à chaque employé des chances égales de développement, sans discrimination dans tous les aspects de la relation d'emploi, y compris le recrutement, l'embauche, l'affectation des taches, le temps de travail, les conditions de travail, la formation, le développement professionnel, le salaire et la rémunération, l'administration et la sélection pour la formation.

Oilinvest ne tolère aucune discrimination illégale. Oilinvest s'efforce de faire en sorte que chaque employé ait des chances égales quels que soit son sexe, son orientation sexuelle, sa situation de famille, sa race, sa couleur de peau, sa nationalité ou son origine ethnique, sa situation de handicap, son âge ou sa religion.

VOTRE RÔLE

- Traiter avec respect les collègues ainsi que les fournisseurs, clients, concurrents et autres personnes.

- Ne pas effectuer de discrimination entre vos collègues en fonction de leur race, couleur de peau, religion, âge, sexe, situation familiale, orientation sexuelle, situation de handicap, origine ethnique ou nationalité.
- Respecter les pratiques et les habitudes locales. Connaître la législation locale et les facteurs culturels qui peuvent influencer les décisions.

3. Droit du travail et lois sur l'immigration

Oilinvest respecte le droit du travail et les lois sur l'immigration dans les pays dans lesquels l'entreprise est présente. Oilinvest refuse le travail des enfants et toute forme d'exploitation des enfants. Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé.

4. Substances contrôlées, stupéfiants et alcool

L'utilisation, la vente ou la distribution de produits stupéfiants illicites et le détournement de médicaments et autres substances sont interdits dans les locaux d'Oilinvest, lors de la conduite d'activités pour Oilinvest ou lors de l'exploitation du matériel d'Oilinvest.

La conduite d'activités sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou autres substances qui entravent la capacité de l'employé à exercer de manière sûre et efficace ne sera pas tolérée.

Sauf lorsqu'elle est formellement autorisée par la direction de la Société à l'occasion d'événements professionnels officiels et en dehors des zones sans alcool réservées, la consommation d'alcool n'est pas autorisée pendant les heures de travail.

VOTRE RÔLE

- Signaler toute utilisation de stupéfiants et d'alcool ou de substances contrôlées à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité.

5. Violence et harcèlement

Oilinvest interdit tous faits ou menaces de violence ou de harcèlement, et toutes actions, conduites ou comportements humiliants, intimidants ou hostiles.

VOTRE RÔLE

- Ne pas intimider ou humilier qui que ce soit physiquement ou verbalement.
- Signaler tout fait de violence ou de harcèlement à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité.

III. Responsabilité sociale

Oilinvest s'engage à contribuer activement à la promotion de la qualité de vie et du développement socio-économique des populations au sein desquels la société travaille, ainsi qu'au développement des ressources et capacités humaines, tout en menant ses activités commerciales selon des normes compatibles avec les pratiques commerciales loyales.

1. Parrainage social et donations

Oilinvest s'engage à un parrainage social transparent et à des pratiques transparentes en matière de dons de charité, afin d'éviter tout paiement inapproprié ou pot-de-vin.

Les parrainages et les dons d'Oilinvest sont limités à des projets sociaux et humanitaires tels que l'éducation, la culture et la science. Oilinvest ne pratique pas de dons ou de contributions au bénéfice de politiciens ou partis politiques. L'identité du bénéficiaire, la raison et l'usage du parrainage, du don ou de la contribution doivent être clairs, justifiables et documentés. Par ailleurs, les organisations ou les personnes qui reçoivent des dons ou des parrainages doivent être alignés sur nos valeurs centrales.

2. Responsabilité sociale d'entreprise

En contribuant à répondre aux besoins mondiaux croissants en énergie de manière socialement responsable, Oilinvest vise un développement durable et la création d'avantages sociaux pérennes.

IV. Actifs et biens d'Oilinvest

Les actifs physiques, financiers et intellectuels d'Oilinvest sont précieux et doivent être préservés, protégés et administrés correctement. Le gaspillage, la perte, l'endommagement, la fraude, l'appropriation illicite, le vol, l'infraction, l'abus ou le détournement ne sont pas acceptables.

1. Actifs et biens

Les actifs d'Oilinvest incluent les bâtiments, le matériel, les fonds et la propriété intellectuelle telle que le savoir-faire, les marques de commerce, les brevets et les secrets commerciaux. Tous ces actifs sont importants pour les besoins et les objectifs commerciaux d'Oilinvest. Il est interdit d'utiliser les actifs d'Oilinvest pour un bénéfice personnel ou pour le bénéfice de qui que ce soit d'autre. Des dérogations peuvent être accordées, conformément aux directives approuvées au niveau local, par exemple l'usage personnel d'un véhicule de société.

VOTRE RÔLE

- Protéger les actifs d'Oilinvest contre le gaspillage, la perte, l'endommagement, le détournement, le vol, l'appropriation illicite et l'infraction.

2. Gestion des dossiers

Les livres et registres tels que les contrats, rapports d'audit, informations financières, relevés de dépenses de voyage et de loisirs, politiques et procès-verbaux de réunions sont essentiels pour l'administration des activités commerciales tout comme pour les besoins juridiques, fiscaux, réglementaires et comptables. Les dossiers doivent être préparés de manière exacte et honnête. Tous les livres et registres doivent être

accompagnés d'une documentation suffisante, afin de constituer un dossier complet, exact, valide et contrôlable pour chaque transaction. Après l'expiration de la période de rétention, les dossiers doivent être supprimés de manière appropriée.

Tous les employés doivent coopérer entièrement avec les contrôles internes et externes en fournissant des informations exactes et en coopérant entièrement lors du processus de contrôle.

VOTRE RÔLE

- Enregistrer soigneusement vos dossiers et les protéger contre tout accès ou interférence non autorisé.
- Signaler les violations à votre supérieur hiérarchique ou au responsable local de la conformité dès lors que vous détectez un traitement inapproprié des livres et registres.

3. Spécifications des produits

Les clients d'Oilinvest souhaitent des produits conformes aux spécifications ou normes convenues, ainsi qu'un service excellent. Pour répondre aux besoins de ses clients, Oilinvest améliore, adapte et contrôle ses normes de production, ses services et la distribution des produits.

VOTRE RÔLE

- Observer les procédures en vigueur et les Procédures d'exploitation standard (SOP).

- Contacter votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité si vous avez des doutes quant à des procédures, problèmes ou actions.
- Signaler immédiatement les problèmes de qualité à votre supérieur hiérarchique.

V. Gestion des données et de l'information

Les informations fournies par Oilinvest au sujet de son activité et de sa situation financière doivent être fidèles à la réalité, exactes, cohérentes et non trompeuses.

1. Protection et confidentialité des données

Oilinvest fait un usage sûr et responsable des outils d'information et de communication. Oilinvest recueille, traite et utilise les données personnelles uniquement en conformité avec les lois en vigueur et les directives et politiques internes.

Oilinvest veille à la protection de la confidentialité des données stockées ou transmises. Oilinvest respecte la vie privée de son personnel, de ses clients et de ses partenaires contractuels. Oilinvest protège et veille à la confidentialité des informations personnelles sensibles, par exemple l'orientation sexuelle, la situation financière ou professionnelle ou la situation de handicap de ses employés.

VOTRE RÔLE

- Garantir la sécurité des données : Traiter de manière confidentielle les documents qui contiennent des données personnelles ou sensibles, et les protéger contre tout détournement. Protéger vos mots de passe et identifiants d'utilisateur. Veiller à ce que votre mot de passe ne soit pas mis à disposition de tiers.
- Connaître les lois sur le respect de la vie privée : Exercer conformément aux lois en vigueur. Recueillir, utiliser, stocker ou partager les données personnelles uniquement dans la mesure absolument nécessaire pour le motif précis et uniquement si la loi vous autorise à le faire. Ne pas conserver de données plus longtemps que nécessaire, et détruire ou supprimer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires.

- Signaler les infractions : Avertir votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité si vous détectez un traitement inapproprié des données personnelles ou des failles de sécurité.

2. Usage personnel des outils informatiques

Lorsqu'Oilinvest met à disposition de son personnel des systèmes informatiques et de communication destinés un usage professionnel, nous attendons le respect de normes de conduite éthiques et professionnelles exigeantes. Le personnel d'Oilinvest ne doit jamais compromettre la sécurité des informations d'Oilinvest.

L'usage personnel des outils informatiques peut compromettre la sécurité des informations d'Oilinvest. Oilinvest tient à la clarté de la distinction entre vos informations personnelles et les informations professionnelles d'Oilinvest. Des sites Internet destinés à un usage personnel sont de plus en plus souvent utilisés pour diffuser des virus, logiciels espions et autres programmes malveillants conçus pour exploiter des failles dans les ordinateurs personnels et réseaux informatiques. L'installation non autorisée de logiciel peut également compromettre la sécurité des informations.

Le recours aux systèmes informatiques et de communication peut être contrôlé par chaque entreprise conformément à la loi et la réglementation locales.

VOTRE RÔLE

- Utiliser les systèmes et le matériel informatique et de communication d'Oilinvest de manière professionnelle.
- Tout usage personnel des outils informatiques et de communication

électronique d'Oilinvest doit être modéré, responsable et conforme aux directives internes.

- Ne pas télécharger ou transmettre du contenu contestable, installer des logiciels ou relier du matériel aux outils informatiques d'Oilinvest.
- Maintenir en sécurité les codes d'accès informatiques d'Oilinvest, par exemple les mots de passe, et ne pas les partager avec qui que ce soit. Cette obligation est maintenue après la fin de votre relation d'emploi, conformément à la loi en vigueur.
- Contacter votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité si vous avez des doutes quant à des procédures, problèmes ou actions.

3. Informations

Les relations avec les médias sont traitées exclusivement par les responsables désignés dans ce but. Les informations destinées aux représentants des médias ainsi que l'initiative de les communiquer doivent être convenues préalablement avec ces responsables.

Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées. Les informations confidentielles sont toutes les informations qu'Oilinvest n'a pas divulguées et n'a généralement pas mis à disposition du public, par exemple les informations relatives aux employés, inventions, contrats, plans stratégiques et commerciaux, changements majeurs de direction, fusions et acquisitions, spécifications techniques, tarifications et données financières. Même lorsque la divulgation d'informations confidentielles est nécessaire pour des motifs commerciaux, des mesures appropriées doivent être prises pour empêcher le détournement des informations, notamment la signature d'un accord de confidentialité.

Il est interdit de faire, d'inciter à, ou d'encourager, de fausses déclarations aux autorités publiques. Il est interdit de divulguer des informations confidentielles à quiconque en dehors d'Oilinvest à tout moment, même après la fin de la relation d'emploi ou de l'engagement chez Oilinvest.

VOTRE RÔLE

- Veiller à ce que toutes les communications soient conformes aux règles d'Oilinvest.
- Ne pas communiquer d'informations aux médias sans l'approbation des responsables compétents.

D Mise en œuvre du Code

I. L'équipe de conformité d'Oilinvest

L'équipe de conformité d'Oilinvest est composée du responsable de la conformité du groupe et des responsables locaux de la conformité (l'« Équipe de conformité d'Oilinvest »).

L'équipe de conformité d'Oilinvest est responsable du contrôle de l'application de ce Code de conduite.

L'équipe de conformité d'Oilinvest doit :

- veiller à ce que le Code soit largement communiqué aux employés de la société,
- veiller à la mise en place de fonctions de contrôle interne et de surveillance,
- soutenir et conseiller les employés et la direction dans la conduite des opérations commerciales et émettre des recommandations sur toutes les questions relatives aux comportements appropriés sur les plans éthique et juridique,

- prendre les mesures nécessaires lors de tout signalement d'infractions et de violations de ce Code,
- développer des programmes de formation et proposer des cours de formation au personnel d'Oilinvest,
- exécuter de manière appropriée son devoir de contrôle et de signalement, conformément aux directives et politiques internes applicables dans le cadre du Système de gestion de la conformité.

II. Le Code dans la vie de tous les jours

Contactez votre supérieur hiérarchique ou le responsable local de la conformité et demandez conseil :

- si vous avez des doutes quant à l'application du Code,
- si vous avez des problèmes en lien avec le Code,
- si vous observez une infraction au Code, par exemple une conduite contraire à l'éthique, ou un comportement suspect ou inapproprié.

Nous ne tolérons aucunes représailles contre les employés qui signalent de bonne foi des violations et des problèmes de conformité. Toutes les requêtes seront traitées de manière confidentielle.

Pour joindre l'équipe de conformité d'Oilinvest :

Ce Code décrit uniquement nos valeurs fondamentales et les principes généraux de conduite acceptables sur les plans éthique et juridique. Vous pouvez toujours demander conseil en contactant le responsable de la conformité de la société.

[adresse e-mail du responsable de la conformité de la société]

Les infractions au Code peuvent également être signalées de manière anonyme sur le lien suivant:
https://www.bkms-system.net/oilinvest

III. Mesures disciplinaires

Tout non-respect des principes du Code ou des règles stipulées et visées aux présentes peut avoir des conséquences graves pour les employés.

Les employés qui font l'objet d'une enquête pour suspicion d'infraction au présent Code auront la possibilité d'être entendus avant toute décision définitive.

IV. Signature et accusé de réception

Tous les nouveaux membres du personnel doivent signer pour confirmer qu'ils ont reçu le présent Code et qu'ils en acceptent les dispositions. Tous les membres du personnel devront émettre périodiquement une confirmation similaire. Le fait de ne pas avoir lu le présent Code n'excuse pas un membre du personnel en cas de non-respect.

© Oilinvest (Netherlands) B.V. 2017